



Société française de philosophie

45, rue d'Ulm, 75005 Paris
www.sofrphilo.fr

Communiqué sur le projet de réforme du CAPES 6 décembre 2019

Le Bureau de la Société Française de Philosophie a pris connaissance avec inquiétude et consternation du projet de réforme du CAPES actuellement prévue pour la session 2022.

Ce projet articule étroitement les épreuves du CAPES à un master MEEF rénové, dont la structure n'est pas actuellement précisée. La vérification des compétences académiques (disciplinaires) ne ferait plus l'objet que d'une épreuve écrite sur deux, et, pour partie, d'une épreuve orale sur deux. La seconde épreuve écrite serait consacrée à la présentation d'une séquence d'enseignement, la seconde épreuve orale à un entretien à caractère professionnel fortement axé sur la déontologie.

Ce dispositif appelle plusieurs remarques :

1. La maîtrise réelle des savoirs à enseigner est destinée à demeurer la condition première de tout enseignement efficace. Sa vérification exige des épreuves diversifiées, faisant suite à une préparation longue et intensive. Diminuer nettement le poids des épreuves relatives à ces savoirs dans le dispositif de recrutement reviendrait à compromettre l'investissement des candidats dans la préparation correspondante, ce qui ne pourrait manquer de retentir sur la qualité des enseignements.

2. En philosophie comme dans d'autres disciplines, de nombreux étudiants se présentent au CAPES sur la base d'un master préparé dans les départements universitaires. Or, ces épreuves à caractère professionnel n'auront de sens que pour des candidats ayant suivi la formation théorique et pratique dispensée dans le cadre des INSPÉ. Les candidatures au CAPES ne pouvant légalement être subordonnées à l'inscription dans un master MEEF, le dispositif proposé apparaît inadapté.

3. L'épreuve écrite à caractère professionnel est présentée de manière particulièrement navrante, comme exercice de sélection et de commentaire de ressources disponibles en ligne. Toute activité pédagogique est ainsi implicitement ramenée à « l'exploitation » de telles ressources, au mépris de ce qui constitue l'essentiel des tâches formatrices dans des matières telles que les mathématiques, les lettres ou la philosophie, comme dans nombre d'arts et techniques. La maîtrise par les professeurs de leur propre enseignement, en philosophie (où les nouveaux programmes rappellent qu'ils sont « les auteurs de leurs cours ») comme ailleurs, est directement incompatible avec cette évolution.

À l'évidence, la formation initiale et les dispositifs de recrutement et d'accompagnement des futurs professeurs du second degré sont à perfectionner. L'attractivité du métier d'enseignant doit être renforcée. Des remèdes doivent être trouvés à la crise du recrutement, très aiguë dans certaines matières. En l'état, le dispositif proposé n'apportera aucune réelle amélioration. Il apparaît plutôt de nature à préparer, sous couvert de professionnalisation de la fonction enseignante, sa déqualification généralisée.

La Société française de philosophie demande que ce dispositif soit profondément revu et que soit organisée sur l'ensemble de ces questions une discussion réellement ouverte.